



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

CBD/COP/14/L.17
26 novembre 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE
Quatorzième réunion
Sharm-El-Sheikh, Égypte, 17-29 novembre 2018
Point 17 de l'ordre du jour

PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Projet de décision soumis par la présidence

La Conférence des Parties

1. *Rappelle* la [décision XIII/29](#), dans laquelle il a été décidé que la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* devait servir de base au suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020,¹ qui sera examiné par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion ;

2. *Prenant note* de l'importance des sixièmes rapports nationaux pour l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et, *rappelant* la [décision XIII/27](#), *exhorte* les Parties à remettre leurs sixièmes rapports nationaux avant le 31 décembre 2018 au plus tard ;

Prend acte de la contribution apportée par le Partenariat mondial pour la conservation des plantes à la mise en œuvre et à l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et prie la Secrétaire exécutive d'examiner les rapports et évaluations sur la conservation des plantes lors de la préparation de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*,

3. *Rappelle également* la [décision XI/2](#) et *souligne* le fait que l'évaluation mondiale et régionale de la diversité biologique et des services écosystémiques et les évaluations thématiques effectuées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que d'autres évaluations nationales et infrarégionales pertinentes, constituent une base importante pour l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité lors de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* ;

4. *Prend note* du plan de travail et des estimations de coûts de l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, y compris le calendrier indicatif en annexe de la présente décision, et *prie* la Secrétaire exécutive de :

a) Élaborer la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, y compris un résumé à l'intention des décideurs, sur la base de ce plan de travail ;

¹ [Décision X/2](#), annexe.

b) Informer les partenaires concernés et les contributeurs potentiels au sujet du calendrier d'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et ses produits connexes ;

c) Poursuivre la collaboration avec les autres conventions relatives à la biodiversité et d'autres processus et organisations compétents dans l'élaboration et l'examen de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, s'il y a lieu et conformément à leurs mandats respectifs, y compris la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, entre autres ;

d) Prendre en considération les conclusions de la vingt-et-unième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques concernant différents scénarios pour la Vision 2050 pour la biodiversité, qui figurent dans l'annexe de la décision COP-14/--² ;

5. *Exhorte* les Parties et *invite* les autres gouvernements et les organisations compétentes à mettre à disposition de façon ouverte des données et des mises à jour de données exactes et fiables sur l'état des tendances et des prévisions de la biodiversité ainsi que des menaces qui pèsent sur celle-ci, et sur les progrès réalisés dans l'application de la Convention et la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, y compris les activités d'intégration ;

6. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, lorsque cela est possible, à verser des contributions financières en temps opportun pour l'élaboration et la production de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et ses produits connexes, y compris la deuxième édition des *Perspectives locales de la diversité biologique* et une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020.

Annexe

Calendrier indicatif pour l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*

<i>Produit/élément</i>	<i>Date</i>
Évaluations régionales de l'IPBES	Mars 2018
Échéance pour les rapports nationaux	31 décembre 2018
Projet de grandes lignes du rapport	Décembre 2018
Élaboration des premiers éléments de texte	Janvier 2019
Évaluation mondiale de l'IPBES	Mai 2019
Élaboration d'un avant-projet du rapport	Mai-août 2019
Examen par les experts invités	Août-septembre 2019
Révision du projet de rapport	Août-septembre 2019
Examen par les Parties et le public	Octobre-décembre 2019
Élaboration des éléments graphiques	Novembre 2019
SBSTTA-23	Novembre 2019
Révision du projet de rapport	Janvier-mars 2020
Traduction dans les langues officielles de l'ONU	Mars 2020
Mise en page	Mars-avril 2020
Impression et distribution aux manifestations de lancement	Mai 2020
SBSTTA-24/SBI-3	Mai 2020
Lancement du rapport principal	Mai 2020
COP-15, CP/MOP-10, NP/MOP-4	Octobre 2020

² Voir le projet de décision de la Conférence des Parties qui figure dans la recommandation XXI/1 de l'Organe subsidiaire.